

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/15/2021031989/justel>

Dossier numéro : 2021-07-15/37

Titre

15 JUILLET 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du règlement d'ordre intérieur des centres communautaires pour jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 06-08-2021 page : 82790

Entrée en vigueur : 16-08-2021

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le règlement d'ordre intérieur des centres, au sens de l'article 19 du décret, est annexé au présent arrêté.

[Art. 2](#). Le Ministre qui a l'aide à la jeunesse dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Règlement d'ordre intérieur des centres communautaires pour jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 06-08-2021, p. 82791)